
1854 Patrimoine

Le Conseiller en Gestion de Patrimoine

Vous êtes ici : [Accueil](#) / [Blog](#) / [Nos activités](#) / [Le Conseiller en Gestion de Patrimoine](#)



LE RÔLE DU CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Faire fructifier son épargne n'est pas une tâche aisée. La multitude des choix de placements et leur complexité rendent plus difficile la prise de décision et nécessitent des connaissances juridiques, fiscales, financières et beaucoup de temps à y consacrer. Le conseiller en gestion de patrimoine a pour mission de vous aider dans cette prise de décision et définit, avec vous, une stratégie d'organisation et d'investissement.

L'audit patrimonial : outil incontournable pour la définition de votre stratégie

Parce qu'il est essentiel de bien vous connaître avant de vous apporter les solutions adéquates, un audit patrimonial est réalisé afin de faire un diagnostic global de votre situation. Cette étape incontournable nous permet de comprendre vos objectifs et vos besoins.

- *Quels sont vos projets personnels ou professionnels ?*
- *Quel capital devez-vous affecter à votre train de vie pour assurer votre indépendance financière ?*
- *Quel capital constituer pour assurer votre retraite et faire face à la dépendance ?*
- *Quels actifs donner à vos proches pour anticiper votre succession ?*

Lors de cet audit, nous analysons la structure actuelle de votre patrimoine (actifs, risques, la répartition entre époux...), de votre environnement juridique (structure familiale, régime matrimonial, dispositions prises entre conjoints...), de vos **revenus** et vérifions s'ils sont en adéquation avec vos objectifs et vos besoins.

Grace à ce diagnostic précis, 1854 Patrimoine vous propose des **solutions sur-mesure** (juridiques, fiscales, financières, sociales, immobilières...) et **évolutives**. En effet, les solutions mises en œuvre ne doivent pas être figées : elles pourront être ajustées en fonction des évolutions de votre situation personnelle et familiale mais également des évolutions législatives et fiscales.

En fonction de vos projets et de votre horizon de placement, 1854 Patrimoine vous propose une stratégie d'investissement personnalisée, tenant compte de votre objectif de rendement, de votre connaissance des marchés financiers et de votre

degré d'acceptation du risque.).

Enfin, 1854 Patrimoine vous accompagne dans vos relations avec les professionnels du droit (Notaires, Avocats, Experts-Comptables...).

Un accompagnement « Family Office »

Au-delà d'un investissement de 3 millions d'euros, **1854 Patrimoine** vous propose un service exclusif « Family Office » pour gérer et protéger votre patrimoine.

Découvrez la planification financière et patrimoniale



20 SEPTEMBRE 2017

Qu'est-ce que la planification patrimoniale et financière ?



14 SEPTEMBRE 2017

Capital.fr : Utilité et efficacité d'un conseiller en gestion de patrimoine indépendant



10 AVRIL 2017

Pourquoi choisir un conseiller en gestion de patrimoine ?



6 FÉVRIER 2017

Distribinvest : 1854 Patrimoine souhaite se développer en tant que family office



6 FÉVRIER 2017

Distribinvest / Nicolas Marquot : La recherche d'authenticité avant tout et en toute chose